



# STRATÉGIE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE

---

Direction de la formation continue,  
de l'innovation et de la recherche

## TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1   INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	3
SECTION 2   RESPECTER LES PRINCIPES DE GESTION ÉLABORÉS PAR LES PREMIÈRES NATIONS, LES MÉTIS ET LES INUITS .....	3
SECTION 3   PORTÉE.....	3
SECTION 4   VALEURS ET POSTULATS FONDAMENTAUX.....	4
4.1. LA RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DES DONNÉES DE RECHERCHE .....	4
4.2. LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION.....	4
4.3. ÉVOLUTION DES PRATIQUES .....	4
SECTION 5   COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE .....	4
5.1. ÉTAT DES LIEUX.....	5
5.2. SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT .....	5
5.3. OFFICIALISATION ET HARMONISATION DES PRATIQUES .....	6
5.4. FORMATION .....	7
5.5. ÉVALUATION CONTINUE DE LA CAPACITÉ ET DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES.....	7
ANNEXE : PLAN DE MISE EN ŒUVRE .....	9
GLOSSAIRE .....	11

## SECTION 1 | INTRODUCTION ET CONTEXTE

À titre d'établissement d'enseignement supérieur admissible à l'administration des subventions de recherche des fonds de recherche du Québec (FRQ) et des trois organismes subventionnaires fédéraux, le Cégep de Thetford se dote, conformément à la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*<sup>1</sup>, d'une stratégie de gestion des données de recherche. Cette stratégie, pour laquelle nous considérons le volume de recherche dans notre institution, ainsi que la taille de notre établissement, vise à créer un environnement dans lequel les données de recherche et leur gestion sont valorisées.

Nous préconisons une approche axée sur la sensibilisation, la valorisation et l'entraide. En ce sens, elle repose sur des actions concrètes et prend essentiellement une forme collaborative.

Afin de jeter les bases de cette stratégie, un comité de travail fut constitué à l'automne 2022. Il est composé du Service de la recherche de l'établissement et de représentantes et représentants des centres de recherche. En raison de leurs expertises respectives, la Bibliothèque ainsi que le Service des technologies de l'information intégreront le comité pour les étapes à venir. Le service des archives sera interpellé à participer au comité en fonction des dossiers à traiter.

## SECTION 2 | RESPECTER LES PRINCIPES DE GESTION ÉLABORÉS PAR LES PREMIÈRES NATIONS, LES MÉTIS ET LES INUITS

Le Cégep de Thetford reconnaît que « les données créées dans le contexte de la recherche menée « par et avec » les collectivités, les regroupements collectifs et les organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuits seront gérées selon les principes élaborés et approuvés par ces intervenants, et en partenariat avec ces derniers » et « souligne qu'il faut adopter une approche qui tient compte de la particularité des collectivités pour reconnaître, affirmer et mettre en œuvre des droits, des intérêts et des circonstances uniques des Premières Nations, des Métis et des Inuits ». <sup>2 3</sup>

## SECTION 3 | PORTÉE

La présente stratégie vise à faire face aux défis relatifs à la gestion des données de recherche. Celle-ci s'adresse à tout le personnel de recherche, incluant les étudiantes et étudiants, et dans la conduite responsable de la recherche au sein de notre établissement.

---

<sup>1</sup> [Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche - Science.gc.ca \(ic.gc.ca\)](https://www.science.gc.ca/ic.gc.ca)

<sup>2</sup> *Ibid*

<sup>3</sup> [Stratégie de gestion de données de recherche à l'Université Ste-Anne](#)

Le contenu de la présente stratégie a été fortement inspiré du gabarit réalisé par le groupe de travail sur la gestion des données de recherche de la Fédération des cégeps et de la Stratégie de gestion des données de recherche du Cégep régional de Lanaudière.

## SECTION 4 | VALEURS ET POSTULATS FONDAMENTAUX

Les actions de la présente stratégie de gestion des données de recherche sont orientées par un ensemble de valeurs et de postulats fondamentaux.

### 4.1. LA RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DES DONNÉES DE RECHERCHE

Les données de recherche constituent des éléments déterminants dans le processus de la démarche scientifique. Ces données permettent de faire progresser le savoir et de produire de nouvelles connaissances. Dans une perspective de transparence, de saine utilisation des fonds publics et de réutilisation des données, il importe que les données puissent faire l'objet d'une gestion efficace et structurée.

### 4.2. LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION

Comme établissement d'enseignement supérieur menant des activités de recherche, nous tenons à former le personnel, les équipes de recherche et la communauté étudiante à l'importance de la gestion des données de recherche de même qu'aux principes de conduite responsable s'y rattachant

### 4.3. ÉVOLUTION DES PRATIQUES

La progression des milieux scientifique, technologique et informatique, ainsi que l'évolution du cadre juridique, politique et social, engendre de constantes modifications dans les pratiques relatives à la recherche et à la gestion des données de recherche. C'est pourquoi le Cégep de Thetford souhaite adopter des principes et des procédures en adéquation avec l'évolution du milieu de la recherche et de la gestion des données de recherche.

## SECTION 5 | COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE

La stratégie de gestion des données de recherche que nous préconisons comprend cinq principales composantes : l'état des lieux institutionnel sur la GDR; la sensibilisation et l'accompagnement; l'officialisation et l'harmonisation des pratiques; la formation; l'évaluation continue de la capacité et des pratiques institutionnelles.

## **5.1. ÉTAT DES LIEUX**

Afin d'appuyer la stratégie sur des bases solides et personnalisées, il est important de faire le point sur ce qui se fait actuellement en gestion des données au sein de l'établissement. Une meilleure connaissance, entre autres, du type de données et du volume de données générés, des pratiques actuelles et des ressources disponibles permettra de mieux prioriser les actions à poser dans le plan de mise en œuvre de cette stratégie. Cette étape sera coordonnée par le Service de la recherche et en collaboration avec les membres du comité.

## **5.2. SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT**

Notre institution fait de la sensibilisation et de l'accompagnement l'une des pierres angulaires de sa stratégie de gestion des données de recherche. Nous sommes d'avis que la sensibilisation est préférable à la coercition et qu'elle constitue une façon efficace de mobiliser la communauté de la recherche à l'importance de la gestion des données. Afin de sensibiliser la communauté à cette importance, nous misons non seulement sur des partenaires influents, mais également sur une communication et une diffusion efficaces de l'information sur notre stratégie.

### **5.2.1. Service de la recherche et autres services collaborateurs**

Étant donné ses connaissances accrues en matière de recherche collégiale, le Service de la recherche de notre établissement représente un acteur important pour sensibiliser et accompagner la communauté de recherche relativement à la gestion des données de recherche. Les personnes-ressources de ce service sont responsables de la mise à jour des informations concernant les pratiques établies en cette matière et de les diffuser. La Bibliothèque, quant à elle, formule des conseils techniques spécialisés, par exemple sur les dépôts institutionnels à utiliser, sur le format des données à privilégier ou sur la durée de leur conservation. Ces deux services sont impliqués dans l'accompagnement de la communauté de recherche et proposent des activités de formation.

### **5.2.2. Communication**

Le Service de la recherche est responsable de faire circuler les informations relatives au milieu de la recherche, aux opportunités de financement de même que des informations réglementaires par différents moyens de communication (comités, infolettres, formations, courriels, etc.). Pour rejoindre et sensibiliser la communauté de recherche en matière de gestion des données de recherche, les mêmes moyens de diffusion éprouvés seront utilisés. La stratégie sera également rendue disponible à quiconque veut la consulter sur la page web du Service de la recherche dans une section destinée à la gestion des données de recherche.

### 5.3. OFFICIALIZATION ET HARMONISATION DES PRATIQUES

Une stratégie de gestion des données de recherche cohérente requiert que les pratiques en cette matière puissent être officialisées et harmonisées. Sur ce plan, notre stratégie repose sur des orientations précises.

#### 5.3.1. Officialisation des pratiques

Le Cégep de Thetford s'est doté d'une série de politiques relatives à la recherche, dont une politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains et une politique sur la conduite responsable en matière de recherche.

Ces politiques, mises à jour au besoin et s'arrimant à celles des trois organismes subventionnaires fédéraux<sup>4</sup>, peuvent comporter plusieurs exigences en matière de gestion des données de recherche : durée de conservation, anonymisation, support de conservation, destruction des données, etc.

Dans cette perspective, nous misons sur une stratégie de gestion des données de recherche qui consiste à faire connaître davantage, et en continu, ces politiques auprès de la communauté de recherche de notre établissement.

#### 5.3.2. Harmonisation des pratiques

Afin de pouvoir assurer une saine gestion des données de recherche, il importe d'harmoniser les pratiques relatives aux plans de gestion des données et au dépôt des données sur une plateforme numérique. En ce sens, dès la mise en application de la présente stratégie, une réflexion sur l'élaboration des plans de gestion de données sera amorcée en collaboration avec les équipes de recherche. Lorsque les équipes de recherche seront formées ou lorsque ce sera une exigence dans les programmes, la rédaction systématique d'un plan de gestion de données sera faite.

Ce plan de gestion de données considère la nature des données qui seront recueillies, conservées et stockées, et ce, en relation avec les questions de confidentialité et de propriété intellectuelle. Éventuellement, les équipes de recherche, le cas échéant, devront déposer leurs données dans un dépôt de données de recherche déterminé par l'établissement et conformément aux principes FAIR<sup>5</sup> afin « que les données de recherche soient facilement trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables dans le respect des différentes normes et de l'éthique relatives au type de données produites ». <sup>6</sup> Lors de la réalisation de cette étape, elles devront contacter la Bibliothèque pour établir les modalités de dépôt de ces données.

---

<sup>4</sup> L'Institut de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

<sup>5</sup> Pour plus d'informations les principes FAIR, se référer au site [GO FAIR](#)

<sup>6</sup> [Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de recherche](#) de l'Université Laval

Le contenu de la présente stratégie a été fortement inspiré du gabarit réalisé par le groupe de travail sur la gestion des données de recherche de la Fédération des cégeps et de la Stratégie de gestion des données de recherche du Cégep régional de Lanaudière.

## **5.4. FORMATION**

Pour demeurer à jour sur le plan des pratiques exemplaires et établies, il importe que le personnel impliqué dans la gestion des données de recherche puisse se former de manière continue. C'est pourquoi notre stratégie repose sur des orientations spécifiques en matière de formation.

### **5.4.1. Formation des équipes de recherche**

Les équipes de recherche sont au cœur de la gestion des données de recherche. Il est donc important qu'elles puissent recevoir des formations relatives à la gestion des données de recherche, et ce, nonobstant leur niveau d'expérience en recherche.

Cette approche est également valide pour les étudiants-chercheurs et les étudiantes-chercheuses qui participent à des travaux de recherche. Le Service de la recherche entend ainsi offrir des activités de formation portant sur ce thème à l'ensemble de sa communauté de recherche. Ces activités peuvent être dispensées par différents intervenants et intervenantes, autant à l'interne qu'à l'externe, et être constituées de vidéos, de webinaires ou de conférences.

Le Service de la recherche s'assure également de tenir la communauté à jour sur les pratiques établies et sur les nouvelles exigences en matière de gestion des données de recherche.

### **5.4.2. Infrastructure de la gestion des données de recherche**

Le Service de la recherche et la Bibliothèque sont des acteurs clés pour effectuer un transfert d'informations et d'expertises. Par conséquent, ils se tiennent à jour en matière de gestion des données de recherche par le biais des bibliothèques collégiales et universitaires ou par le biais de centres spécialisés, comme l'Alliance numérique du Canada ou le Centre de documentation collégial.

### **5.4.3. Milieu de la recherche et communauté de pratique**

Le Service de la recherche et la Bibliothèque participent activement aux formations dispensées par le milieu collégial et par le milieu universitaire. L'Association pour la recherche au collégial, la Fédération des cégeps et le Réseau des CCTT constituent des regroupements dont les travaux et réflexions en matière de gestion de données de recherche sont suivis de près. La collaboration peut prendre la forme de formations ou de partage d'outils.

## **5.5. ÉVALUATION CONTINUE DE LA CAPACITÉ ET DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES**

Finalement, la stratégie de gestion des données de recherche de notre établissement repose sur une évaluation continue de ses pratiques et sur un regard constant sur ses capacités institutionnelles. C'est ce qui explique les orientations tout aussi spécifiques qui nous ont guidés à cet égard.

---

Le contenu de la présente stratégie a été fortement inspiré du gabarit réalisé par le groupe de travail sur la gestion des données de recherche de la Fédération des cégeps et de la Stratégie de gestion des données de recherche du Cégep régional de Lanaudière.

### **5.5.1. Évaluation de la capacité institutionnelle**

Comme il est mentionné dans la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*<sup>7</sup>, le contexte unique du Cégep de Thetford, sa taille, le volume d'activités ainsi que les ressources affectées à la recherche doivent être reflétés dans sa stratégie de gestion des données. Dans cette perspective, via notre Service de la recherche, nous veillons à évaluer sa capacité institutionnelle à mettre en œuvre sa stratégie, et ce, annuellement. Le cas échéant, des changements seront apportés pour bonifier ou modifier la stratégie de gestion des données pour pallier les problématiques.

### **5.5.2. Évaluation continue des pratiques**

Le Service de la recherche, en collaboration avec les autres services concernés, évalue de manière continue les pratiques en matière de gestion de données de recherche de l'établissement et dans ses centres de recherche. Cette évaluation comprend non seulement la stratégie de gestion des données elle-même, mais aussi toute la chaîne logistique, de la réception du plan de gestion des données jusqu'au versement dans un dépôt numérique. L'objectif est de veiller à ce que le processus soit le plus efficace possible, tout en se conformant aux normes et pratiques en vigueur.

**Pour toutes questions ou commentaires sur la stratégie de gestion de données de notre établissement, veuillez communiquer avec :**

Chantal Piché  
Coordonnatrice innovation et recherche  
[cpiche@cegeptheftford.ca](mailto:cpiche@cegeptheftford.ca)

---

<sup>7</sup> [Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche - Science.gc.ca \(ic.gc.ca\)](https://www.science.gc.ca/la-politique-des-trois-organismes-sur-la-gestion-des-donnees-de-recherche)

Le contenu de la présente stratégie a été fortement inspiré du gabarit réalisé par le groupe de travail sur la gestion des données de recherche de la Fédération des cégeps et de la Stratégie de gestion des données de recherche du Cégep régional de Lanaudière.



## ANNEXE : PLAN DE MISE EN ŒUVRE

<b>LÉGENDE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• SESSION D'AUTOMNE : AUT</li> <li>• SESSION D'ÉTÉ : ÉTÉ</li> <li>• SESSION D'HIVER : HIV</li> </ul>

Le Service de la recherche est responsable de coordonner les différentes étapes du plan de mise en œuvre. Il interpellera le comité et les autres services en fonction des besoins.

<b>PLAN DE MISE EN ŒUVRE</b>		
<b>VOLET</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ÉCHÉANCIER</b>
État des lieux	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer un comité de travail GDR</li> <li>2. Dresser un portrait des actifs de données de recherche de l'établissement et des centres de recherche ainsi que des façons de faire actuelles à l'aide d'un sondage.</li> <li>3. Évaluer la pertinence de compléter le MÉMAC par les différentes instances.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aut 2022</li> <li>2. Hiv 2023</li> <li>3. Hiv 2023</li> </ol>
Sensibilisation et accompagnement	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer la communauté de recherche des exigences des trois organismes.</li> <li>2. Diffuser la stratégie en gestion de données de l'établissement à l'ensemble de la communauté de la recherche.</li> <li>3. Ajouter une section Gestion des données de recherche à la page web du Service de la recherche.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Hiv 2023</li> <li>2. Hiv 2023</li> <li>3. Hiv 2023</li> </ol>
Officialisation et harmonisation des pratiques	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intégrer la gestion des données de recherche dans les autres politiques pertinentes (CRR, éthique, conservation, etc.).</li> <li>2. Intégrer les points importants de la GDR dans la formation sur la conduite responsable et l'éthique.</li> <li>3. Diffuser les formations mises à jour.</li> <li>4. Rédiger des plans de gestion de données à partir de modèles existants.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Hiv 2024</li> <li>2. Aut 2023</li> <li>3. Selon calendrier prévu</li> </ol>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Créer des modèles de plans de données qui répondent aux besoins de notre communauté de la recherche.</li> <li>6. Déterminer les besoins de l'établissement en lien avec l'exigence de dépôt de données.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Dès que possible</li> <li>5. Aut 2023</li> <li>6. Aut 2025</li> </ol>
Formation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Se former à la gestion des données de recherche (participer à la communauté de pratique de la Fédération des Cégeps, suivre les travaux du groupe de travail de l'ARC, participer à des colloques, webinaires, formations offertes sur le sujet lorsque disponible).</li> <li>2. Créer une formation sur les plans de gestion de données.</li> <li>3. Diffuser la formation sur les plans de gestion de données à l'ensemble des chercheurs et chercheuses de l'établissement.</li> <li>4. Offrir de l'accompagnement individuel en GDR, pour les PGD et, éventuellement, pour le dépôt de données.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En continu</li> <li>2. Aut 2023</li> <li>3. Hiv 2024</li> <li>4. En continu</li> </ol>
Évaluation continue des pratiques et des capacités institutionnelles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Se tenir au courant des pratiques et des normes en matière de gestion de données</li> <li>2. Évaluer le processus d'accompagnement en matière de gestion des données de recherche et le modifier, le cas échéant.</li> <li>3. Évaluer globalement les besoins en matière de gestion de données de recherche (formations, outils, ressources humaines, etc.)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En continu</li> <li>2. Annuellement</li> <li>3. Annuellement</li> </ol>

## GLOSSAIRE<sup>8</sup>

Termes	Définition
<b>Archivage</b>	Activité de conservation qui consiste à faire en sorte que les données soient correctement choisies et stockées, et puissent être consultées, leur intégrité logique et physique étant préservée dans le temps, notamment sur les plans de la sécurité et de l'authenticité.
<b>Base de données</b>	Ensemble de données structurées dont le contenu peut être aisément consulté, géré et actualisé. Leur nature dépend des besoins de l'étude. La base de données relationnelles, dans laquelle les données sont liées les unes aux autres d'une manière méthodique qui permet de restructurer et de consulter celles-ci de diverses façons, est un type courant de base de données. La base de données peut abriter un ou plusieurs jeux de données.
<b>Centre de données</b>	Installation procurant des services TI comme des serveurs, le stockage massif des données et la connectivité aux réseaux.
<b>Conservation</b>	Activité qui consiste à gérer et à promouvoir l'utilisation des données à compter de leur création afin de s'assurer qu'elles peuvent être exploitées et sont disponibles en vue d'une réutilisation et de découvertes ultérieures. En ce qui concerne les jeux de données dynamiques, la conservation peut signifier un enrichissement ou une actualisation continue de manière à en préserver l'utilité. À un degré supérieur, la conservation peut aussi inclure le renvoi à des annotations ou à des publications variées.
<b>Dépôt</b>	Lieu où est préservé et géré, et où l'on peut consulter, du contenu numérique sous de nombreuses formes. Le matériel disponible dans les dépôts en ligne est conservé de manière à en permettre la consultation pour la découverte et la réutilisation. On doit posséder une maîtrise suffisante sur le matériel numérique pour que celui-ci puisse conserver son authenticité, sa fiabilité et son utilité.
<b>Dépôt de données</b>	Service d'archivage veillant à la conservation prolongée des objets numériques utiles pour la recherche. La norme en la matière est le modèle de référence Système ouvert d'archivage d'information de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (ISO 14721:2003). Dépôt et dépôt numérique de confiance sont des concepts apparentés.
<b>Données</b>	Faits, mesures, enregistrements ou observations sur l'univers recueillis par des scientifiques et d'autres personnes, assortis d'une interprétation minimale de leur contexte. Les données peuvent être présentées sous n'importe quelle forme et sur des supports variés (écrits, notes, chiffres, symboles, textes, illustrations, films, vidéos, enregistrements sonores, reproductions picturales, dessins, croquis ou autres représentations

---

<sup>8</sup> Toutes les définitions présentées dans ce glossaire proviennent du site interne de *Données de recherche Canada*.  
 Pour de plus amples informations : [Le glossaire original de DRC | Research Data Canada \(rdc-drc.ca\)](http://rdc-drc.ca)

	graphiques, manuels de procédures, formulaires, schémas, diagrammes de marche du travail, description d'équipement, fichier de données, algorithmes de traitement, statistiques.).
<b>Données de recherche</b>	Données essentiellement employées pour alimenter les enquêtes techniques ou scientifiques, la recherche, les études ou des activités artistiques. On s'en sert pour étayer la méthode expérimentale où les chercheurs estiment communément qu'elles sont nécessaires pour valider leurs observations et les résultats de leurs travaux. Tout contenu, numérique ou non, est susceptible de devenir des données de recherche. Les données de recherche peuvent être de nature expérimentale ou opérationnelle, émaner d'observations ou d'une tierce partie, être issues du secteur public, provenir de la surveillance et comprendre des données traitées ou recyclées.
<b>Données ouvertes</b>	Données accessibles, utilisables, évaluables et intelligibles. N'importe qui peut utiliser, réutiliser et rediffuser librement ces données, sous la seule réserve, au plus, qu'elles puissent être affectées et partagées de la même manière.
<b>Fiche de métadonnées</b>	Ensemble de données définies par un thème ou une catégorie reflétant ce qu'on mesure, observe ou surveille à divers endroits. La fiche de métadonnées est une source d'information utile sur le plan opérationnel.
<b>Gardien des données</b>	Personne ou organisation responsable de l'infrastructure TI qui procure et préserve les données conformément aux politiques et aux pratiques établies par l'organisme régissant les données. On parle parfois d'intendance technique des données.
<b>Gestion des données</b>	Ensemble d'activités ayant pour but d'acquérir, de réguler et de préserver les données et l'information ainsi que d'en rehausser l'utilité (élaboration de politiques, planification, normalisation, gestion de l'information, synchronisation, partage, développement de bases de données, pratiques et projets).
<b>Gestion des données de recherche</b>	Stockage, consultation et préservation des données issues d'un travail de recherche quelconque. La gestion des données touche le cycle de vie complet des données, de la planification des recherches à leur exécution et de l'enregistrement des données au moment de leur création et de leur exploitation jusqu'à la préservation à long terme des résultats, une fois les recherches achevées. Parmi les activités et les difficultés associées à la gestion des données figurent les suivantes : désignation des fichiers (manière adéquate de nommer les fichiers de données); contrôle et assurance de la qualité des données; accès aux données; documentation (y compris degré d'incertitude); création de métadonnées et de vocabulaires contrôlés; stockage des données; archivage et préservation des données; partage et réutilisation des données; intégrité des données; protection des données;

	protection des renseignements personnels; droits associés aux données; protocoles expérimentaux (en laboratoire ou sur le terrain).
<b>Infrastructure de gestion des données de recherche</b>	Configuration du personnel, des services et des instruments rassemblés pour faciliter la gestion des données durant le cycle de vie des recherches et, plus précisément, pour couvrir l'ensemble des étapes constituant le cycle de vie des données. Cette infrastructure peut être organisée localement ou globalement pour appuyer les activités d'acquisition des données pendant la durée complète des recherches.
<b>Métadonnées</b>	Au sens propre, « données sur les données ». Données qui définissent et décrivent les particularités d'autres données. Elles servent à faciliter la compréhension des données techniques et opérationnelles ainsi que des processus se rapportant aux données. Les métadonnées opérationnelles comprennent le nom et la description des domaines, les entités et les attributs, la nature des données d'attribut et d'autres propriétés des attributs, la description des intervalles, les valeurs acceptables pour les domaines et leur définition. Les métadonnées techniques comprennent le titre des tableaux et des colonnes des bases de données physiques, les propriétés des colonnes et les propriétés des autres objets de la base de données, notamment la façon dont les données sont stockées. Les métadonnées sur les processus définissent et décrivent les caractéristiques d'autres éléments du système (processus, règles opérationnelles, programmes, tâches, outils, etc.). Les métadonnées sur la gérance des données portent sur les responsables des données, les méthodes de gestion des données et les responsabilités attribuées à chacun.
<b>Plan de gestion des données</b>	Énoncé officiel exposant la façon dont les données de recherche seront gérées et étayées lors d'un projet. Il précise aussi dans quelles conditions l'information sera subséquemment versée dans un dépôt de données en vue d'une gestion et d'une préservation à long terme.
<b>Préservation</b>	Activité d'archivage en vertu de laquelle on maintient des éléments de données dans le temps de manière à ce qu'on puisse y accéder et en saisir le sens, malgré l'évolution de la technologie.